

188
19 June 1890

S
6



4

Seance du Lundi 9 Juin 1890

President d'age M^r Wallon - Secrétaire d'age M^r Duval

L'appel nominal est fait. Sont absents
M^r. Brossard et Frank Chauveau et Cordier qui
sont fait excuser,

M^r. C^{te} de la Monneraye, Hugues, Griffé, Garrigat

Présents 29 votants 29

Majorité 15

ont obtenu M. Foucher de Careil 14

Dauphin 5

Challemel Lacour 5

Cochery 5

M^r Griffé arrive après le premier tour

Présents 30 votants 30

~~Maj~~

ont obtenu M. Foucher de Careil 17

Cochery 12

Blanc 1

M. Foucher de Careil est nommé Président

Scrutin pour deux Vice-Présidents

Présents 30 votants 30

majorité absolue 16

ont obtenu M. Challemel 28

Cochery 16

Pouyet quiertet 15

Dauphin 1

Sont nommés M^r. Challemel et Cochery

Scrutin pour quatre Secrétaire

Présents 50 Votants 50
majorité 16

ont obtenu M ^r Isaac	27
Decauville	123
Seblin	21
Hugot	19
Erasmus	17
Franckhauser	14
Garrigat	1

Sont nommés M^rs. Isaac, Decauville, Seblin et Hugot.

M^r le Président d'âge cède la parole à M. Fouché de Careil Président qui prend la parole et dit qu'il espère qu'on ne verra pas se renouveler les grandes luttes d'autrefois. Des transactions pourront sortir des discussions auxquelles la commission se livrera. On devra ^{chercher à dégager en toute question le véritable} saisir pour ^{le véritable} le seul principe de l'intérêt national. On a fait une place à la minorité libre échangiste pour qu'elle puisse faire connaître ses revendications dont il sera certainement tenu compte dans la mesure du possible.

M^r le Président propose de se réunir à bref délai pour se constituer ~~et s'occuper~~ sur l'établissement de son programme.

M. Édouard fait remarquer que le Sénat a pris une résolution aux termes de laquelle la Commission sera saisie de toutes les questions qui lui seront renvoyées par le Sénat.

M^r de Loreinty en d'un avis contraire et prétend que la commission en libre d'étudier toutes les questions qu'elle jugera bon d'étudier dans ses bureaux.

M^r le Président fait remarquer que le Sénat est déjà

Saisi d'une proposition votée par la Chambre en
concernant l'introduction des viandes abattues. La Commis-
sion pourrait donc s'en occuper dans sa prochaine
séance.

M. Buffet ajoute qu'il serait nécessaire que chacun
fasse savoir ce qui s'est passé dans son bureau
attendu que les mêmes bureaux ont pu nommer
des membres d'opinion différente.

La prochaine séance se finit à Jeudi 12 à 1^h 1/4.
La séance est levée à 2^h 1/2

Le Président

Le Secrétaire

A. Foucher de Careil

Perrouville

Séance du Jeudi 12

Président M. Foucher de Careil.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4.
Il est procédé à l'appel nominal; tous les
membres sont présents à l'exception de MM.
De La Meneraye, Guffe, Garisson, Gailly, Clays,
Brosard, excusés.

Le procès verbal de la séance précédente, lu
par M. Decauville, l'un des secrétaires, est adopté.

M. le Président. Il a été décidé, dans notre
première séance, que nous nous réunirions
aujourd'hui pour entendre, suivant l'usage
traditionnel, ceux qui voudraient rendre compte
de nos collègues

de la discussion qui avait eu lieu dans deux bureaux respectifs; je vais donc appeler nécessairement chacun des bureaux et je donnerai la parole à ceux d'entre vous qui désireront la prendre.

Premier bureau

M. Cordier. — Je veux résumer d'une façon très succincte les observations que j'ai présentées dans mon bureau. Depuis long-temps, ai-je dit à mes collègues, je me suis livré à l'étude des questions économiques en général, mais plus particulièrement de celles qui intéressent mon département. Un examen approfondi m'a mené à cette conclusion qu'il était nécessaire de venir en aide à certaines industries nationales qui ont été particulièrement atteintes par les traités de commerce; c'est ainsi que, dans la Seine Inférieure, les filatures de coton, les manufactures de drap, les ateliers pour la construction de machines, sont menacés par les conditions actuelles du travail.

Par conséquent, j'ai pensé avec la presque unanimité de mes collègues qu'il s'agissait de faire un tarif général qui, d'une part, fut avantageux au point de vue fiscal, et qui, d'autre part fut de nature à sauvegarder l'existence de certaines industries existantes qui est utile et même nécessaire au pays.

Mais comme tous les membres d'accord, dans mon bureau, sur ce point que les tarifs,

pour les affaires, devaient être modérées ^{afin de} ~~pas~~
ne pas donner lieu à une campagne de réactions.
Quant aux traités de commerce, nous avons peur
que cette question devant être réservée et seulement
tranchée après un mûr examen et une longue
discussion, il s'agit d'ailleurs avant tout de
sauvegarder toutes nos industries.

M. Decauwelle - Je me suis prononcé contre
le renouvellement des traités de commerce et
j'ai dit cela que j'étais partisan de deux tarifs,
l'un maximum, l'autre minimum; j'ai
demandé que ces tarifs soient établis pour
une durée fixe, de 5 ans par exemple, pour
permettre aux industriels d'avoir une base
sur laquelle ils pourraient compter pour
l'établissement de leurs industries.
~~Il en sera dit.~~

Deuxième bureau

M. Dietz-Monnin - Les membres de la commission
qui ont été élus avec moi dans le deuxième bureau
se sont déclarés protectionnistes; seul, j'ai demandé
que l'on soit au-dessus des tarifs existants sur les matières
premières brutes qui ne sont pas produites en
France ou qui le sont d'une manière
suffisante. J'ai aussi exprimé l'avis que
la commission ne devait pas se borner à
l'examen des questions spéciales, des droits,
par exemple, sur les maïs et sur les vaches
abattues, mais qu'elle avait à aborder immé-
diatement tous les problèmes posés par la
question au regard par le Conseil supérieur
de commerce, et surtout dans ses
résolutions les conséquences qui doivent résulter

6
de l'article 11 du traité de Francfort.
J'ai réservé la question de savoir s'il fallait
ou non renouveler les traités de commerce,
mais j'ai insisté sur la nécessité d'exempter
les matières premières et aussi les matières
alimentaires; je me suis de plus particulièrement
et d'un tarif unique, très modéré, s'appli-
quant à toutes les nations d'une façon
générale, sauf à conclure avec certaines
d'entre elles des conventions par lesquelles
on s'interdirait la faculté de relever
les tarifs pendant un laps de temps
déterminé; quant aux nations qui
préfèrent ne pas traiter, je suis qu'on
pourra leur imposer des droits de
provenance, d'entrepôt ou de pavillon.

M. Hugot - Je suis opposé au renouvel-
lement des traités de commerce et je
voudrais les remplacer par deux tarifs
opposés; l'un qui serait un tarif maxi-
mum, un tarif de guerre que l'on
appliquerait aux nations qui ne seraient
pas imposables des tarifs prohibitifs; l'autre
qui serait un tarif minimum et que
l'on appliquerait aux nations qui
traiteraient nos produits d'une façon
favorable. Ce dernier tarif devrait
être un tarif compensateur des charges
qui pèsent sur nos nationaux; En
résumé, je suis un protectionniste
français qui se propose pour but
de garantir les intérêts de l'agriculture

Troisième bureau

et de l'industrie

M. Charbonnière - Je représentes un département industriel dans lequel la métallurgie a besoin de protection pour vivre; c'est une industrie qui ne peut laisser disparaître. L'agriculture, elle, est devenue des droits que vous lui avez accordés et elle n'en demande pas davantage. J'ai réservé pour un examen plus approfondi la question du renouvellement des traités de commerce, mais en attendant que je ne voterai pas de droits sur les matières premières en général et ~~sur la laine~~ particulièrement sur la laine.

M. Franck. Chauveau - J'ai soutenu une opinion analogue à celle de M. Hugo; j'ai dit que le pays devait réserver sa liberté d'action et, sauf plus ample et amen, je me suis rallié à cette idée d'un double tarif, l'un, maximum, pour des produits à être appliqués aux produits des nations qui sont traités en commerce, ou pour de un minimum, l'autre, minimum, qui serait le tarif type et qui est destiné à compenser les charges exceptionnelles de toute nature qui pèsent sur notre agriculture et sur notre industrie. Mais en même temps, j'ai soutenu qu'il ne fallait pas oublier que la France est un pays industriel, un pays de grande exportation et qu'il importait de ne pas gêner un mouvement commercial. En résumé, je pense qu'il faut être indispensable d'étudier toutes ces questions avec maturité et dans un esprit d'équité et de justice.

M. Fresneau - Je tiens à déclarer que je suis d'un avis absolument contraire à celui qu'a exprimé M. Chantemille; je pense que l'agriculture ne se considère pas comme satis faite par les concessions qu'en lui a accordées et qu'elle a droit à des concessions beaucoup plus larges. En tant au surplus, je suis à peu près d'accord avec les déclarations qui viennent d'être faites par M. Franck-Chauveau et, pour ne pas retarder les travaux de la commission, je ne veux pas insister actuellement sur les questions de détail qui me separent de notre collègue.

M. Franck-Chauveau - M. Garnier s'est fait excuser de ne pouvoir assister à notre réunion; il a particulièrement défendu, dans notre bureau, les intérêts de la viticulture qui ont une si grande importance dans son département.

Quatrième bureau

M. Reynaud - Je tiens d'autant plus à préciser mon attitude que j'ai posé ma candidature et que j'ai été élu en dehors de la liste arrêtée par la majorité. Sans d'abord je déclarerai que je repense également, comme doctrines absolues, le libre échange et la protection. Le libre échange peut nuire les industries naturelles qui ne sont pas assez fortes pour supporter la concurrence étrangère, la protection peut nous fermer les marchés extérieurs et détruire notre commerce d'exportations.

Sans aller jusqu'à ces doctrines absolues,

9

chacun a ses tentatives particulières, les unes
pour le libre échange, j'estime que
pour établir des droits, il faut avoir la preuve
qu'ils sont complètement justifiés, car, en somme,
ils sont plus et de vis convulsifs qu'il
vaut mieux éviter. L'un de ces vis convulsifs
est le renchérissement de la vie matérielle, il
n'est pas très grave pour les ouvriers qui vivent
d'adieu à leur salaire même quelque
fois pendant, il est fâcheux pour les gens âgés
qui pensaient avoir fait des économies suffisantes
pour vivre et qui voient leurs ressources
diminuer considérablement.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que
le commerce extérieur de la France est annu-
elle et que ses exportations atteignent
18 ou 20 milliards, tandis que ses importations
sont seulement de 10 milliards. C'est de là
que vient la grande richesse de notre pays,
car l'argent qui vient de l'étranger change
de nature et nous est acquis

On voit donc dans quel esprit je prendrai
part aux travaux de la commission, je ne
refuserai pas la protection aux industries
qui en auront besoin, mais c'est à la
condition expresse que la protection
accorde à une industrie ne nuira pas
à une autre plus importante.

M. Briard — J'ai fait d'abord remarquer
dans mon bureau que le tarif général
de 1881 avait été fait à la suite des
industries françaises, après une enquête

10
sérieuse, après me disant qu'il approfondira dans
les deux Chambres. Quels ont été les véritables
résultats des traités de commerce, c'est
qu'il est bien difficile de dire ~~ce que l'économie~~
aujourd'hui, après que la situation économique
du pays a été profondément troublée par
diverses circonstances dont il me faut de
vous rappeler quelques unes : Le phylloxera
et la disparition partielle de nos vignobles,
le krach financier, cinq années de
mauvaises récoltes qui ont obligé notre
agriculture à faire venir ~~de l'étranger~~ de
l'étranger des produits similaires aux nôtres.

Cependant on doit bien reconnaître que la
situation n'est pas si mauvaise, ni désespérée
qu'on la prétend, je n'en veux pour preuve
que le taux des valeurs mobilières et celui
du 3 1/2, le développement prodigieux des
dépôts aux caisses d'épargne ; ce sont
là des symptômes encourageants qui n'indiquent
pas précisément l'appauvrissement
du pays.

Je reconnais que les traités de commerce
ne peuvent être mauvais tels qu'ils
existent, car depuis qu'ils ont été conclus,
la situation économique du monde
a considérablement changé. Il faut donc
dénoncer les traités dont plusieurs n'ont
d'ailleurs pas donné les résultats qu'on
en attendait.

Quant à savoir s'il faut ou non les renou-
veler, c'est une question que Touché et Gillemeau

Le domaine économique et le traité de paix
le domaine politique, il est indispensable
de tenir compte de l'impératif qui provient
de ces deux natures la dénonciation des
traités et des conséquences qu'elle entraînera.

On ne se de baraque par d'ailleurs aucun
fait éminent qu'on le suppose des traités de
commerce, dans une discussion récente,
~~le~~ le Sénat a considéré les traités
de commerce avec la Turquie, nos vieilles
capitulations comme une lettre morte, et
me suis impliqué personnellement de
cette décision, mais le cabinet qui nous
a succédé a appliqué, dans ses relations
avec la Turquie, le tarif unifié comme
sans qu'aucun texte législatif nouveau l'y
ait autorisé, et il fait très bien car
l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie
ont récemment conclu des traités, l'Angleterre
en a fait ~~un~~ avec l'Egypte, qui a
reçu la ratification du Sultan et le
gouvernement français ne peut agir différemment,
nos serais aujourd'hui dépourvus de tous
les avantages dont nous jouissons depuis
plusieurs siècles et nos nos serais réduits
dans nos ~~relations~~ ^{relations} inférieures à celle des
~~autres nations.~~
Je ne puis pas dire pas qu'on peut
dire d'une façon absolue, qu'il n'y a
plus lieu de traités de commerce, et d'ailleurs
il faut bien dire qu'en doctrine pure,
les traités de commerce ne sont pas
une application de la justice sociale.

des theories libe. echangeistes qui, au contraire,
brundamment formellement, nous ne
sommes donc pas des doctrinaires qui sacrifi-
fient les interets du pays et nous croyons
au contraire, le defendre

Cinqieme bureau

M. Bernard Millau - Je n'ai pas cherche
a dissimuler le caractere de ma candidature
et je reconnais que, si j'ai ete élu, je le
dois a la bienveillance des bureaux de la
majorite republicaine. Je represente plus
particulierement ici, vous le savez, l'indus-
trie lyonnaise au ; pour mieux dire l'industrie
des soieries. Je ne reproduirai pas ici les dif-
fuses que j'ai donnees dans mon bureau,
je dirai seulement que cette industrie
qui a figure d'une facon si brillante
a l'Exposition Universelle et qui
est representee sur tous les marches du
monde, a bien droit a toute la volonte
du Parlement. Les memes raisons nous ont
aujourd'hui qui lui ont fait precieusement
obtenir la franchise pour les matieres
premiere qu'elle emploie.

Bien que partisan des traites de 1860,
j'ai dit qu'il fallait etre aveugle pour
ne pas voir combien, depuis cette époque,
l'etat de l'Europe s'est modifié, au-
jourd'hui nous nous trouvons en face, au
point de vue politique, de la triple alliance
au point de vue economique, des ques-
tions les plus graves, des problemes sociaux
les plus delicats, d'un mouvement

Sur la manifestation du 1^{er} mai a été un
événement important.

Nous devons examiner toutes ces questions avec
la plus grande attention, je ne pense pas, comme
M. L'in Say, qu'il faille renoncer à faire des
traités de commerce, je suis qu'il faut en
faire mais en prenant bien garde qu'en traitant
avec certaines nations nous ne leur accordions pas à
d'autres des faveurs d'une façon indirecte
des faveurs que nous ne leur accordions
pas directement.

M. Bonnet - Je suis d'avis que chaque nation
doit adopter le régime douanier qui convient
le plus à ses intérêts, je répète également,
au point de vue théorique, le libre échange
la protection; celle-ci ruinerait la France
qui en chaque année 3, 4 ou 5 milliards d'exportations
parmi lesquelles les produits du sol figurent
pour moitié; or si nous adoptions le régime
de la protection, ces nations pourraient nous
fermer leur marché et aller chercher ailleurs
ces produits qui ne nous appartiennent pas
exclusivement à notre pays. Que deven-
dront alors nos exportations? Elles seraient
arrêtées et notre industrie nationale ne
pourrait entrer en lutte avec ses concurrents
sur les marchés étrangers.

Je suis partisan d'un tarif modéré avec traités
qui assurent à nos industries la stabilité, la
sécurité sans que nous les conditions essentielles
de leur développement, cependant je pense
qu'il convient de déminer les projets traités

actuels a fini d'y introduire les changements
 qu'exigent les circonstances actuelles. Ce n'est
 d'ailleurs une imprudence que de changer
 brusquement les conditions dans lesquelles on
 trouve aujourd'hui notre industrie. Les traités
 de 1860 produisirent une perturbation dans
 les faits et furent suivis pendant plusieurs
 années.

Si nous perdions notre commerce d'exportation,
 il serait bien difficile de le faire revivre;
 toutes les branches de notre activité natio-
 nale sont solidaires et si l'agriculture
 ne permettait de productions et agées, si elle
 obtenait, par exemple, des droits sur les
 matières premières, ce serait fort regrettable.
 car notre industrie se venant, comme
 une qu'une, obligé d'aller sur le marché
 sur les marchés étrangers.

Second bureau

M. Rayer Quercy - J'ai demandé de dans mon
 bureau que l'on ne renonce pas les traités
 de commerce et que la France restât indé-
 pendante; je ne veux pas, bien entendu
 nous être complètement, mais je favoriserais
 surtout seulement les matières qui peuvent
 nous être utiles.

au sein de

J'ai dit aussi bien les traités de commerce
 avaient été refaits pour notre agriculture
 et qu'ils avaient porté ^{quel} un coup terrible
 à certaines industries particulières
 à celles de la région que je représente, à
 celles de la région normande; je pourrais
 citer plus de deux cents établissements

aujourd'hui ruinés et qui ne se relèveront pas tant que la situation ne sera pas complètement changée. Je ne veux pas insister sur les causes qui ont détruit les filatures, mais je dois ajouter que les ateliers pour la construction des machines ont presque disparu et que nous sommes obligés d'aller chercher nos machines en Angleterre.

Nous aurons à examiner les remèdes qui conviennent à apporter à cette situation.

Quant à l'agriculture, vous savez, M. le Duc, quel état elle trouve, eh bien, il faut arriver à donner aux agriculteurs, une payenne, la permission de vivre, de travailler, de commercer, de prospérer, ce qui ils n'ont pas aujourd'hui. On a dit que les traités donnaient la habitude, c'est une erreur et d'ailleurs c'est un résultat que l'on peut obtenir par une bonne législation. Les traités de 1860 c'étaient mauvais par eux-mêmes, mais ils le sont devenus plus encore, quand on les a renouvelés en 1881 sans rien ajouter à l'article 11 du traité de Francfort de la nature la plus favorable, n'en avait pas fait de traités, l'Allemagne n'en aurait pas profité.

M. Huguet Dans mon bureau, j'ai insisté sur deux points, j'ai d'abord dit que j'étais absolument au service de l'opinion au renouvellement des traités de commerce, j'ai ajouté que dans le maximum et minimum je suis à votre service; en fin j'ai fait remarquer

que les tarifs de chemins de fer venant
 nuirent à l'industrie et même qu'ils nuisent à l'effet des
 tarifs ~~français~~ douaniers; je suis donc qu'au lieu
 d'arrêter définitivement ceux-ci, il faudrait
 savoir ce que sont ~~les tarifs~~ ceux-ci;
 les tarifs de chemins de fer créent des courants
 commerciaux factices et favorisent trop souvent
 l'industrie étrangère aux dépens de l'industrie
 nationale; il y a là une question de premier
 ordre à examiner.

M. Lacroix - On nous dit trop facilement
 entre deux doctrines absolues; il suffit d'écrire
 les observations qui viennent d'être présentées
 pour prouver que l'on a tort et que la
 distinction n'est pas aussi tranchée.

D'un côté, nous avons les intérêts agricoles
 qui ne demandent la protection, de l'autre, les
 intérêts commerciaux et industriels qui
 demandent qu'on ne prenne pas des
 mesures qui leur ferment le marché
 extérieur. Ce sont ces intérêts qu'il faut
 concilier et je suis que nous y arriverons, car
 nous sommes tous amis d'un esprit
 de modération et de justice.

En théorie, je serais plutôt libre-échangeiste,
 mais en considérant la situation actuelle
 de l'Europe, en regardant ce l'article 11 du
 traité de Commerce, il me semble qu'il n'y
 pas lieu de s'entêter dans un système
 qui pourrait devenir dangereux et je
 suis tout disposé à étudier un double
 tarif maximum et minimum en

accordant aux produits agricoles des droits compensateurs.

Mais il faudra, Messieurs, nous souvenir que si nous avons à protéger des intérêts particuliers, nous devons les faire fléchir devant les intérêts généraux de la France et il ne faudra pas que les premières se coalisant puissent prévaloir contre les seconds.

J'ai tenu à faire cette observation parce que vous, mes collègues, les représentants d'intérêts particuliers et j'en avais une preuve bien caractéristique lorsque j'entendais l'autre jour, dans notre bureau, M. Poyet-Duportier exprimer le regret, comme représentant le grand port de Anvers, de ce que la loi sur les maïs eût été présentée avant la solution de la question douanière, malgré ses opinions protectionnistes, il aurait voulu que ce projet fût compris seulement dans le renouvellement général des tarifs.

M. Gouin - J'ai peu de chose à ajouter à ce qui vient d'être dit par mes collègues, je me tiens à égale distance des ^{deux} doctrines absolues, parce que j'estime que la révolution économique qui s'est produite depuis quarante ans les a mises à néant; aujourd'hui nous avons à lutter contre la concurrence du monde entier, il faut donc nous en préoccuper des nécessités du moment et empêcher que nos grandes industries ne viennent à succomber. Je suis l'adversaire résolu des traités de commerce, surtout en

Septième bureau

lorsqu'e s'he done, telles sont, en résumé,
 les opinions qui dominent dans notre bureau
 M. le Président - M. Guyot qui se présentait
 contre moi s'est déclaré partisan des traités
 de commerce et a demandé que l'on
 négocierait dès à présent pour les renouveler,
 j'ai soutenu la thèse diamétralement opposée,
 j'ai cherché à démontrer, sans ^{vainement} chercher à
 critiquer le passé, que la France se trouvait
 aujourd'hui dans une situation particulière
 et qu'elle devait s'en inspirer; j'ai rappelé
 la déclaration faite par un homme d'Etat
 fameux, M. de Bismarck qui disait:

„ Quant à la vire des traités de commerce,
 „ elle est, sans doute, en certaines circonstances,
 „ très favorable; seulement, chaque fois
 „ qu'un de ces traités se conclut, on se
 „ demande: Qui trompe-t-on ici? Quel
 „ est celui qui est dupé? Il y en a
 „ qu'un seulement, sur les deux un-
 „ tractants, mais ce n'est qu'un bout
 „ d'un certain nombre d'années qu'on
 „ de l'autre quel est celui-là. Je ne parle
 „ pas de nos traités; je cite seulement
 „ ceux qui existent entre la France et
 „ l'Angleterre..

Eh bien, j'ai vu que nous avons été
 deux fois dupes de l'article 11 du
 traité de Francfort, et d'abord parce que
 M. de Bismarck a su bien jouer de cet
 article et que nous n'avons pas su en
 jouer; dès l'instant que les avantages

que nous avons échangé aux dix nations de commerce
en cet article profitant à l'Allemagne, nous
n'aurons pas dû, comme nous l'avons fait, traiter
avec elles; M. Bismarck s'en est bien gardé.
Nous avons été encore dupes en nous imaginant
que ces traités nous conciliaient certaines
amitiés, que nous ont-elles valu? quel profit
en avons-nous tiré?

Je ne parle pas de l'Etat qui n'est pas un
membre de ces dix puissances, les unes seules que
nous lui ferions ne profiteraient pas à l'Allemagne,
aussi si elle abandonnait la triple alliance
pour se tourner vers nous, je serais tout prêt
à voter un traité de commerce avec elle, mais
je m'empêche d'ajouter que je n'y compte que
modérément.

J'ai essayé, Messieurs, de montrer toute l'im-
portance de ces graves questions, je ne serai
pas sur la locomotion du protectionnisme,
je serai plutôt le sein, car je pense qu'il
faut rester dans la vérité, dans le progrès.

M. Paac - Je ne professe pas en matière économique
de théorie absolue; dans la situation actuelle, je
suis plutôt des ~~doctrines~~ ^{pendant ces} protectionnistes; je ne
suis pas partisan du renouvellement des traités
de commerce, mais il me semble que ce n'est
pas la seule question qu'il faille résoudre immédia-
tement. Je serais plutôt partisan d'un double tarif,
il est des matières qui doivent être plus protégées
qu'autres, les matières premières, au contraire,
doivent avoir la plus chère part, indistinctement
quand il n'en existe pas d'analogues en France.

Représentant plus spécialement les intérêts
coloniaux, j'ai dit que la politique coloniale
impliquait une protection modérée, sans que
celle-ci soit l'obstacle des colonies? J'ai ajouté
que, d'une façon générale, les rapports entre la
France et ses colonies, devaient être établis sur
les bases de la réciprocité.

M. le baron de Larocque - Je suis absolument
opposé au renouvellement des traités de commerce
que j'ai d'ailleurs toujours combattus comme
contraire aux intérêts de la France, j'en ai
précisé le dommage qui en résulterait
pour notre agriculture et pour notre
industrie; mes prévisions se sont réalisées,
~~et se sont fait que et m'aurait~~ je demande
avec instance que vous repreniez toute
notre liberté d'action.

Henri Bureau

M. Colas - Autrefois on me reprochait d'être
protectionniste; aujourd'hui on m'accuse d'être
libre échangeur; je repousse également l'une
et l'autre de ces qualifications. Sans doute,
je pense que la tendance des nations indus-
trielles se porte vers le libre échange, mais
~~dans ces sortes de questions, il faut~~
~~chaque espèce se pose~~ sont nées des questions
d'espèces; elles demandent, en outre, à être
examinées dans l'ensemble en cause
des actions et flexes que les industries
exercent les unes sur les autres. Je ne me
suis pas prononcé sur la question des traités
de commerce, mais j'ai dit que la France
a besoin de reprendre toute sa liberté d'action;

21

car, à notre époque, les transformations industrielles sont rapides et, en outre, il y a des considérations politiques qui peuvent faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Pour moi, les droits de douanes ont toujours été une sorte de police industrielle; quand une industrie est nouvelle ou à l'existence, c'est la prospérité ou à la décadence du pays, ou bien quand elle traverse une période transitoire après laquelle elle pourra marcher, je suis d'avis qu'il faut la protéger, mais, quand il s'agit d'une industrie bien vivante, organisée, je refuse de leur faire une situation privilégiée pour leur permettre de vendre leurs produits ailleurs que dans l'étranger qui a leurs concurrents.

M. Garnier - Je représente des populations agricoles qui produisent du vin et qui ont perdu une partie de leurs vignes; elles ont besoin de protection et je suis que toute l'agriculture en a besoin pour supporter les charges qui pèsent sur elle. Je suis partisan d'un double tarif, l'un qui sera un tarif de défense et de guerre, l'autre qui sera celui qui sera généralement appliqué; ainsi, en le discutant, ne faudrait-il pas perdre de vue que c'est celui qui sera appliqué à l'Allemagne et arrivera-t-il de l'établir en unification?

M. Leblanc - Il s'est produit depuis trente ans une transformation considérable, unique dans le monde, par suite de la facilité des voyages qui a pour ainsi dire supprimé les distances; nous nous trouvons maintenant en contact avec l'Amérique, avec l'Afrique,

avec les Jutes. Les conditions de la production se sont modifiées, il s'est établi dans le monde un prix moyen, la question est de savoir si la France peut supporter ce prix moyen; pour toutes les industries qui ne peuvent pas le supporter, j'accorderais non seulement une compensation, mais une protection efficace. Je pense qu'il faut accorder un traitement égal à l'agriculture et à l'industrie; je repousse la conclusion de traités de commerce en raison des transformations rapides qui se produisent à notre époque. Qui eût dit, par exemple, il y a quelques années que le rôle des Jutes nous arriverait sans payer plus d'un franc de transport par quintal ou que nous pourrions recevoir, à si bas prix, de l'étranger des viandes abattues?

Neufvième bureau

M. Wallon. J'ai demandé que l'on donne les traités de commerce et qu'en ne les renouvelle pas; mais il m'a paru d'avoir pu payer un tarif avant leur échéance; il faudrait donc mettre le gouvernement en demeure de nous présenter des projets de manière à nous permettre d'arriver en temps utile. Je suis partisan d'accorder une protection efficace à l'agriculture et à l'industrie et de voter, par une question, les compensations que peuvent justifier et élargir ces deux forces naturelles.

M. Dauphin. - Je suis opposé, comme M. Wallon, au renouvellement des traités de commerce et j'ai dit je

Notre bureau s'est prononcé en faveur d'une
 protection efficace de l'agriculture, plus efficace
 qu'elle ne l'est actuellement. Il conviendrait d'en accorder
 un peu moins à l'industrie et de favoriser l'entrée
 des matières premières. Nous devons ^{nous} montrer modérés,
 si nous voulons éviter un mouvement de réaction
 qui nous ramènerait vers le libre échange.

M. Ancel - J'ai exprimé dans mon bureau
 l'opinion que viennent d'émettre MM Wallon
 et Dauphin; j'ai dit que les traités de commerce
 avaient un avantage, c'est d'assurer le fruit
 de régime qui permet à l'industrie les longues
 entreprises, mais les modifications rapides que
 se produisent dans les conditions du fret et du
 transport font qu'il est plus sage pour nous
 de conserver notre liberté, car le monde changeant
 pourrait amener des perturbations considérables.
 Je pense donc qu'il faut nous affranchir des traités.
 D'ailleurs dans l'état où se trouve le monde actuel-
 lement, il est difficile de conclure des traités nouveaux
 et avantageux; ni les Etats Unis ni l'Angleterre
 ne veulent en entendre parler, quant aux petits
 Etats, on est obligé de leur faire des concessions
 qui profitent ensuite à d'autres.

Aujourd'hui tous les nations tendent à devenir
 industrielles, il faut donc défendre notre marché
 sans arriver à la prohibition. Il faut venir en
 aide à notre industrie, à notre agriculture
 pour laquelle on n'a pas eu un seul auge.

Je dois aussi appeler l'attention sur l'état de
 notre marine marchande; autrefois au 1^{er} rang,
 elle n'est plus aujourd'hui qu'au septième et

ne se contentent qu'à force de primes, ce n'est pas le bon système, il faut le mériter puis qu'à l'expiration des traités, mais alors, il faudra trouver autre chose et donner à notre marine une situation meilleure, indépendante et stable qui ne coûte rien à l'Etat.

Je conclus donc au remplacement des traités de commerce par un tarif modéré qui protège suffisamment notre agriculture et notre industrie sans empêcher pour cela nos rapports avec les autres nations.

Leurs amis le veulent

M. Buffet - Je me suis depuis longtemps prononcé contre les traités de commerce et j'ai même soutenu mon opinion en 1881 dans un long discours, un des plus longs qui aient prononcés devant le Sénat. M. Berand avait raison tout à l'heure quand il disait que les libre-échangistes sont hostiles au principe même des traités de commerce.

Ce qui a donné aux traités de 1860 leur caractère libre-échangiste, ce sont les conditions dans lesquelles ils ont intervenus; ils ont été pour un moyen de triompher de la résistance que le Corps législatif avait opposé au projet plus de tarif présenté par le gouvernement pour faire disparaître des droits exigés ou même prohibés; la Constitution permettait à l'Empereur le droit de conclure des traités, il en profita et l'Angleterre bien qu'hostile aux traités de commerce en conclut un pareil

qu'elle y trouverait un avantage. Je ne
 crois pas que les traités de commerce produisent
 de bons résultats, même au point de vue politique,
 car si l'on conclut avec certaines puissances,
 on est obligé d'en conclure avec les autres, sinon
 on provoque leur hostilité; ils ne donnent pas
 non plus la stabilité dont on a parlé; car les
 faits peuvent changer et alors les droits ne
 correspondent plus à la situation nouvelle.
 J'ai appelé l'attention sur le retard déplorable
 que le gouvernement met à saisir la
 Chambre de ces importantes questions. Les traités
 actuels expirent en 1892, mais ils doivent être
 dénoncés au mois de février prochain; à cette
 époque, nous devrions avoir arrêté nos idées sur
 ce qu'il y a à faire et avoir apporté au tarif
 général les modifications que nous jugerons
 utiles; il n'y a donc pas une minute à
 perdre; sinon ce sera la carte forcée; on
 nous dira qu'il faut encore conserver les
 traités puisque nous n'avons rien pour les
 remplacer.

Vous avez vu que les projets sur les maïs
 et les riz avaient donné lieu à un très
 long débat devant la Chambre des députés;
 s'il en a été ainsi pour une question spéciale,
 comment l'accord sera-t-il en une plus difficile
 quand il s'agira du tarif tout entier! Je crois
 donc que la commission, sans sortir de
 son rôle, doit appeler devant elle le ministre
 du commerce et lui demander des expli-
 cations. Je le répète, il y a urgence

Je suis d'avis de ne pas renouveler les traités de commerce, surtout avec les six nations de'nommées dans le traité de Francfort, car l'Allemagne profite de toutes les unes puis que nous leur accordons et, en outre, comme ces nations ~~se~~ ont stipulé la clause du traitement de la nation la plus favorisée, elles jouissent et font jouir l'Allemagne de toutes les unes puis que nous accordons à d'autres pays.

Si nous ne traitons pas avec les six nations de'nommées, l'article 11 du traité de Francfort nous sera plutôt favorable, car il empêche de se rétablir des unions douanières étrangères à nos intérêts comme celle qui avait été projetée. Il y a quelque temps, entre l'Allemagne et l'Autriche.

Je veux la protection, mais je ne la veux pas jus qu'à l'oppression; aucun homme raisonnable ne le voudrait; mais si nous avons des industries utiles qui ont besoin d'être défendues pour vivre et pour se développer, il ne faut pas se placer au point de vue philosophique général qui considère le monde comme un vaste atelier, mais au point de vue de l'intérêt national, au point de vue de la prospérité de la France.

M. le Président - La commission pense-t-elle que son président doive se concerter avec le président de la commission de la Chambre des députés pour faire presser du ministre de

commerce une de marche dans le sens que M.
 Buffet vient d'indiquer.
 M. Etiani - Je pense qu'il y aurait la quelque chose
 de peu concret; je ne pense pas que deux commissions
 nommées séparément dans chaque Chambre
 puissent se réunir pour aller des explications
 au gouvernement.
 M. Le Blon - M. Buffet demande seulement
 que le ministre vienne s'expliquer devant la
 commission.
 M. le Président - Eh bien, si tel est l'avis de la
 commission, je venais M. le ministre de commerce
 pour savoir quel jour il pourra venir dans
 la commission (Assemblée)
 La séance est levée à 2h. 3/4 m.

L'un des secrétaires
 Mouricq

Le Président
 A. Fouches de Carail

Séance du 14 juin

Présidence de M. Foucher de Careil

La séance est ouverte à 2 heures.

Plus procédé à l'appel nominal, tous les membres sont présents à l'exception de MM Cordier, Vivier, Hugot, Brossard, Raymond, Girard, Clarys, Huguet et Gouilly.

M. le Président. - Je vous ai envoyés pour aujourd'hui, Messieurs, pour commencer l'étude des projets de loi relatif au régime domanial qui nous ont été renvoyés jeudi par le Sénat. Vous connaissez la proposition de loi votée par la Chambre des députés sur les moais et les ruz, proposition dont vous en deux articles qui vous ont été distribués aujourd'hui en même temps qu'un certain nombre d'autres documents; si ceux-ci ne vous paraissent pas suffisants, je demanderai tous ceux qui vous paraissent nécessaires.

Vous savez, Messieurs, quel est l'état de la question, il s'agit d'un droit depuis longtemps réclamé par les propriétaires agricoles; il a déjà été discuté plusieurs fois par la Chambre des députés; une première fois en 1885, puis en 1887 et en fin deux fois en 1889; la question n'est donc pas nouvelle. Nos Espérances sont de nos jours ont amené la discussion générale. M. Fournier a la parole.

M. Fournier. - Si j'ai demandé le premier la parole, c'est que j'ai un sentiment très vif de l'importance que

devrait prendre, u hu mur; le Sicut dans cette
 disquisis. Il m'importe essentiellement d'examiner
 à deux points de vue la loi qui nous est soumise,
 au point de vue général, elle inclure les questions les
 plus graves, les problèmes les plus redoutables; car, enfin,
 tout est dans tout et il est évident que le principal
 que nous avons à étudier est fort de la date.

Pour ma part, ce n'est pas à ce point de vue que
 je me placerais; j'imagine que nous avons seulement
 à voter aujourd'hui le corollaire de mesures déjà
 imposées aux Chambres par l'expérience et ratifié
 par le sentiment du pays lors des dernières élections avec
 une sanction irrésistible.

Le maïs et le riz ne sont que des céréales, ainsi; après
 une lutte constante pendant 10 années, le problème
 n'est pas pour arriver à la protection des céréales, le
 problème n'est pas encore résolu. Il est donc évident
 que la question qui nous est posée aujourd'hui a une
 solution forcée, quelle que soient d'ailleurs les préférences
 et les tendances de chacun de nous.

Or, en dix mois, a dit à la tribune de la Chambre
 M le ministre d'Agriculture, il est entré en France
 5 384 000 quintaux de maïs; donc chaque jour de
 retard dans le vote du droit cause une perte considé-
 rable au Trésor. Et bien, la discussion qui a eu lieu
 dans la Chambre des députés a été très complète, tous
 les arguments ont été produits de part et d'autre; je
 voudrais, par conséquent, obtenir du Sénat une
 décision prompte qui produirait dans le pays un
 sentiment de quiétude, il suffirait pour arriver
 à ce résultat de rédiger un rapport en 5 ou 6
 pages, de prononcer l'urgence, et d'ordonner la

chacun immédiatement, en quelques jours nous aurons terminé. On a dit du Sénat qu'il n'était qu'un bureau d'enregistrement; ce n'est pas ainsi que je comprends son rôle, mais, dans les circonstances actuelles, je crois que nous devons nous employer d'enregistrer, avec documents et preuves à l'appui, une solution avantageuse pour l'agriculture et pour le Trésor. C'est en fait si j'ai demandé le premier la parole, c'était pour faire cette proposition à la commission et pour tâcher d'obtenir que la discussion fut, dès le début, conduite dans ce sens et nous devrions sur un instant de ce programme.

M. Decauville. - La question a été, en effet, étudiée sous toutes ses faces et une étude prolongée ne nous apprendrait rien de plus; la quantité des maïs et des riz étrangers qui entrent en ce moment en France est considérable et tout retard comme un préjudice énorme à l'agriculture et au Trésor public.

Je demande donc, au nom des agriculteurs et des distillateurs de la région du Nord que le Sénat vote d'urgence cette loi sans y apporter aucune modification, car tout changement entraînerait le retour de la loi à la Chambre et occasionnerait un long retard dont les négociants étrangers profiteraient pour recharger notre marché.

M. Cravieux. - On voit qu'il s'agit surtout des intérêts de la distillerie.

M. Francis Chauveau. - L'agriculture et la distillerie sont ici solidaires.

31

M. Rouvier - Je demande que l'on ne promette point l'urgence et j'espère que la commission estimera que le Sénat n'est pas seulement une Chambre d'appointement. La question qui nous est soumise est très grave et ne doit pas être tranchée à la légère; il serait même dangereux de la résoudre avec trop de précipitation. Nous ne trouvons pas d'ailleurs ici dans l'agriculture cette unanimité que nous avons rencontrée chez elle lorsqu'il s'agissait du blé ou du vin; certains régimes agricoles réclament le droit sur le maïs, d'autres le repoussent; c'est qu'en réalité, le maïs ne fait pas une concurrence directe à beaucoup de nos produits nationaux; notre maïs a des qualités supérieures à celle du maïs étranger et se vend plus cher; quant aux autres produits, ils peuvent attendre sans inconvénient la fin de l'enquête qui a été ordonnée par M. le ministre du commerce et qui se poursuit en ce moment. Il m'avait semblé que nous devions être d'accord pour ne pas changer les tarifs autrement que par un projet d'ensemble de manière à pouvoir arriver à une coordination complète.

La production du maïs est insuffisante pour les besoins du pays et l'avoir à laquelle il fait concurrence n'a jamais été à un si haut prix; quant à la pomme de terre, malgré les importations croissantes de maïs, elle s'est constamment développée et ses cours se sont toujours élevés; pour la betterave, je crois qu'on l'a traitée d'une façon assez large, assez libérale - si libérale que l'on a été obligé

à plusieurs reprises de réserver sur les avantages qu'en lui avait accordés, - pour qu'elle n'ait pas à réclamer. D'ailleurs on n'a porté peu de betteraves, le dixième seulement de la production française.

Si l'on arrêtait l'importation du maïs, on serait obligé d'importer d'autres produits et particulièrement plus de betterave.

Je sais que le sentiment très prononcé de la Chambre et de la majorité de nos collègues est en faveur de la protection de l'agriculture, mais j'espère que ce sentiment ne les entraînera pas à sacrifier des industries qui, si peu considérables qu'elles soient, méritent aussi la sollicitude du Parlement, je veux parler de la fabrication de l'armidon et de la féculerie.

Je sais bien que les fabricants de féculer de pommes de terre se plaignent de la concurrence que leur font les fécules fabriquées avec du maïs introduit en franchise, mais il n'en est pas ainsi dans les fécules de maïs préparées à l'étranger et particulièrement en Hollande et pour lesquelles on ne peut élever les droits. Il arrivera même qu'en votant le droit de 3 francs sur le maïs, on accordera une prime d'importation à ces fécules étrangères, en effet, elles paient actuellement un droit de 4 francs; quand le maïs aura un droit de 3 francs à supporter, il faudra pour fabriquer 100 kil. de fécules à l'intérieur, payer 6 francs de droits, c'est à dire 3 francs de plus que ne paieront les fécules étrangères.

Est-ce à protéger notre industrie nationale ?
 Il y a des usines qui se sont fondées sur la loi
 des Bontés, un instant qu'ils ne seraient pas
 modifiés avant 1892 et auxquelles on retire
 la protection du droit de 4 francs dont elles
 jouissent pour accorder une décharge de
 2 fr. 60 à leurs courants étrangers. J'espère
 que la commission tiendra compte de mes obser-
 vations et que le Sénat sera usé sur cette
 question dans un esprit de justice et d'équité.
M. Lesueur. Il est un fait qui me frappe
 dans l'argumentation de M. Barrièr, c'est qu'il
 considère toujours le maïs comme un produit
 et otique, alors qu'il est cultivé dans onze de nos
 départements français, en Algérie et en Tunisie,
 par conséquent, si l'on oppose une barrière
 au maïs étranger, on protège l'agriculture

Il est vrai qu'en Algérie, la culture du maïs
 a bien diminué, mais voici dans quelles circons-
 tances. Il y a vingt ans, on avait créé de grands
 distilleries de grains, fondées avec des capitaux
 importants, dirigées avec intelligence, ayant
 de l'orge en abondance et à des prix modérés, elle
 produisaient de l'alcool à très bon compte,
 mais, au bout d'un certain temps, l'orge a
 été demandé pour les brasseries du Nord et
 les distilleries se sont tournées vers le maïs qui
 leur permettait de fabriquer de l'alcool supérieur
 à l'alcool de betteraves ou de pommes de terre.
 Elles fournissaient aux cultivateurs les graines de
 semence de manière à avoir toujours la qualité
 qui leur convenait, mais elles leur achetaient

d'avance leurs récoltes à un prix déterminé; et d'autre part des conditions très avantageuses pour les cultivateurs qui avançaient leur vente assurée à des prix rémunérateurs et garantis pour eux la récolte vaine et le fumier, en outre, ils n'avaient pas de courtois, pas d'indemnités à payer; quant aux usiniers, ils avaient l'avantage et avoir toujours du maïs frais et de bonne qualité; la prospérité du pays était donc grande.

Le prix du maïs variait de 12 à 14 francs; un prix, des négociants de Marseille venaient offrir des maïs de la Mer Noire à 12 francs; les cultivateurs donnaient donc à contenter de douze francs; ce prix était encore insuffisant puis que le maïs, cultivé d'une façon naturelle, leur revenait environ à 10 francs. Mais bientôt on offrit des maïs de la Nouvelle Orléans à 11 fr. et à 10 fr. et enfin des ^{maïs} de la Plata à 9, 8, et 7 francs; ces ^{maïs} ~~maïs~~ sont généralement bons; la cargaison est quelquefois un peu avariée et il y a des pertes, mais elles ne sont pas très importantes.

Le régime conventionnel dont je vous parlais a dû ceper, les usines ont continué à marcher, mais les cultivateurs qui ne pouvaient livrer leur maïs au-dessus de dix francs sans y perdre de l'argent ont dû renoncer à cette culture. Il y a grand intérêt à faire revivre ce régime et on ne peut y arriver que par l'établissement d'un droit, d'ailleurs bien justifié, puis que les étrangers ont la terre et la main

d'œuvre à meilleur marché et supportent moins de charges que nos nationaux.

On a paru redouter des représailles, mais à la Peste, les droits sont, en général, de 50 sur les matières brutes et de 75 sur les matières ouvrées, je ne crois pas que'avec de tels taux, il puisse être question de représailles.

M. Melne a dit à la Chambre des députés, et avec beaucoup de raison que le prix droit de 3 francs n'aurait pas une repercussion complète sur le prix de la marchandise et en effet, les courtiers offrent déjà de livrer le maïs, après le vote de la loi à 11 fr. 50 et même à 11 francs droits compris.

Vous n'hésitez donc pas, MM, à interceder qui a pour but d'empêcher la production étrangère remplacer la production nationale, j'ajoute que, pour éviter les spéculations et diminuer les pertes du trésor, il faut voter la loi le plus bref délai. Le plus tôt sera le mieux.

M. Franck Chauveau - Je suis d'accord avec M. Lesueur et je veux seulement répondre quelques mots à M. Poirier qui a parlé de l'avoine comme le seul produit auquel le maïs fasse concurrence; c'est une erreur, il faut y ajouter l'orge, le seigle, la betterave, les pommes de terre, il ne s'agit donc pas ici d'une minime partie de la production agricole, mais bien de son ensemble.

M. Poirier a dit aussi que, si l'on n'importait plus de maïs, on importerait de la betterave; sans doute, le traité avec la Belgique permet

l'entrée libre des betteraves; mais, alors que, pour produire un hectolitre d'alcool, il suffit de 300 kg. de maïs, il faut 2000 kil. de betteraves. L'imposition sera donc moins facile et les frais de transport la rendent même impossible.

M. A. dit aussi que des usines s'étaient fondées sur la foi des traités qui devaient durer jusqu'en 1892; mais est-ce qu'en 1881, les produits agricoles n'ont pas été exceptés des traités; nous avons donc bien le droit de modifier les tarifs qui s'y rapportent.

Je ferai observer à M. Lesueur qui regarde l'alcool de maïs comme supérieur aux alcools de betterave et de pommes de terre que c'est là un argument qui a été mis en avant par les adversaires de la loi et qui n'est pas tout à fait exact. M. Lesueur - La différence n'existe plus pour les alcools rectifiés.

M. François Chauveau - C'est ce que je tenais à constater; j'en conclus en demandant le peu votre rapatriement du droit de 3 francs qui est un droit très modéré.

M. Leblond - J'appuie les observations de M. Fr. Chauveau sur l'impossibilité d'une imposition de betteraves venant remplacer l'imposition du maïs; les betteraves paient des droits de transport pour que cela arrive; il n'entre guère en France de betteraves que celles qui sont produites par les champs voisins de la frontière; les cultivateurs belges ou français qui se trouvent près de la ligne de démarcation portent leurs betteraves à l'usine la plus proche qu'elle soit sur l'un ou l'autre territoire.

C'est donc la betterave indigène qui aura à remplacer le maïs et elle arrivera facilement, en effet, sa production qui n'est autrefois de 2 millions hauds et de 40 logs. a passé à 6 millions et quand une législation salubre lui a permis de lutter contre l'Allemagne, si la distillerie est armée, soyez certains que la production de la betterave augmentera.

Les distillateurs jouissent en ce moment d'une protection qui va jusqu'à 200 fr et dont une partie profite à l'agriculture; le maïs de la Plata transformé en alcool peut profiter de cette protection; le droit de 3 fr. n'est donc pas excessif et je demande qu'il soit rapidement voté.

M. Boissier - Je pense bien que si on importait des betteraves, ce sera des végétaux les plus végétaux.

M. Lesneux - La betterave se coupe sans peine en grande partie et c'est toujours une mauvaise opération que de transporter des produits agricoles.

M. Dampierre - Je me place pour défendre le projet à un autre point de vue, et dans l'ordre je voterai surtout dans l'intérêt supérieur de l'élevage et de l'engraissement des bestiaux. Dans tous les pays où le cultivateur est pauvre, on a créé des distilleries agricoles dont les résidus permettent d'élever et d'engraisser des bestiaux là où il n'existe pas assez de prairies pour atteindre ce but. Or ces distilleries, qu'elles aient été fondées par de grands industriels, ou comme cela est arrivé fréquemment par des groupes de petits cultivateurs courent en ce moment un grand danger car on fonde

38
à côté d'elles des distilleries de maïs, maïs venant de l'étranger; il y a urgence à porter remède à cette situation; le meilleur moyen et le plus pratique pour cela, c'est de voter le droit de 3 francs qui vous est proposé.

M. Traux - Je demande à la commission qu'elle veuille examiner la question sous toutes ses faces tout en en poursuivant activement la solution; je sais, en effet, que des marchés considérables ont été conclus et qu'il importe de mettre fin à des spéculations frustratoires pour les intérêts du Trésor; mais il n'en est pas moins nécessaire de porter la lumière sur tous les points; on ne s'est préoccupé ici qu'ici que de la question qu'on peut se poser de l'agriculture, mais elle intéresse aussi l'industrie, la marine, le commerce; la solution qu'on lui donnera peut avoir sa répercussion sur nos rapports avec les marchés étrangers.

Et d'abord est-il juste de dire que le droit de 3 francs est nécessaire pour permettre le développement de la culture du maïs? Dans ce cas, il serait utile et je serais disposé à le voter; mais, pour ma part, j'en suis à l'encontre de M. Lesueur, qui il ne constituerait pas une protection pour le maïs indigène. J'en trouve la preuve dans l'enquête qui a été faite et particulièrement dans la Déposition du dernier ministre de l'Agriculture, M. Faucher. J'y ai constaté, en effet, que la culture du maïs n'a cessé de diminuer en France depuis un temps très long de là et bien avant que le maïs étranger entrât chez nous. Je n'ai bien cette question, car j'ai vu

moi-même du maïs; à l'origine, il était
 une substance alimentaire et servait à la fabrication
 du pain; mais aujourd'hui il est remplacé, dans
 ce rapport, par le froment; c'est d'ailleurs une
 mauvaise culture qui ronge la terre; aussi après
 en avoir eu quelques centaines d'hectares, je l'ai
 abandonné peu à peu et je n'en récolte plus que
 pour nourrir les porcs et pour la basse cour; je
 n'en vends plus; c'est ce qui est arrivé partout
 à peu près où l'on cultivait le maïs. Il n'y a plus
 guère que dans de départements où l'on cultive encore
 beaucoup le maïs, ce sont les Landes et les Hautes
 et Basses Pyrénées

M. Garros - Et le Gers et Garonne

M. Ervieux - Encore la plus grande partie de
 la production est-elle employée aux divers besoins
 agricoles de chacun de ces départements et elle
 n'augmentera pas avec le droit proposé.

En réalité, M. De Courville l'a fort bien dit, il
 s'agit de protéger la betterave; je comprends que
 l'on discute cette question lorsque l'on examine
 les modifications à introduire dans le tarif général,
 mais, aujourd'hui, 18 mois avant l'expiration des
 traités, est-il bon, est-il juste d'entrer dans cette voie?
 Le discours de M. Fiesneau nous en montre les
 dangers; il nous a signalé l'introuvable, les
 courants puissants qui se produisent, mais notre
 devoir est d'y résister, s'ils sont illégitimes. La
 betterave n'est assurément pas une culture qui
 ait un besoin urgent de protection; je ne vois
 pas jaloux des départements du Nord, mais ils
 sont riches et peuvent bien attendre un peu,

ayant déjà depuis quelque temps reçu tant de
 faveurs; si vous voulez trop favoriser l'industrie
 du Nord, vous tuez celle du Midi. Il s'est fondé,
 dans notre région, des distilleries de maïs con-
 sidérables dans lesquelles sont engagés des capitaines
 importants; l'une d'elles, la maison Moul,
 a de peine 1500 000 fr. pour se constituer.

M. Fr. Chauveau - Elle ^{est} fondée depuis peu de
 temps et a récemment et alors qu'il s'est
 déjà question du droit sur le maïs

M. Franoux - L'entreprise est commencée depuis
 bien plus longtemps. - Je me demande quel
 intérêt la France peut avoir à tuer les
 distilleries de grains pour faire prospérer
 davantage les distilleries de betteraves.

M. Dampbri nous dit qu'il s'agit aussi de
 protéger l'élevage et l'engraissement des bestiaux,
 mais, nous aussi, nous élevons du bétail, et
 les distilleries de grains produisent aussi de
 la drêche; elle est même supérieure à la
 drêche des distilleries de betteraves que l'on
 m'a dit être un peu à l'engraissement.

M. Decauville - C'est une erreur, elle est, pour
 cet objet, de première qualité.

M. Lesneur - Il y a même des distilleries où
 l'on vend l'alcool au prix de revient et
 c'est la drêche qui constitue le bénéfice.

M. Franoux - Dans tous les cas, la drêche qui
 provient des grains est bien préférable.

Par votre droit sur le maïs, vous allez priver
 tout le Midi, l'élevage ne cessera pour
 l'engraissement des porcs. Il existe des départements

comme le Var, les Bouches du Rhône qui ne produisent pas de maïs et qui en consomment pour leurs étables et leurs bapescours. c'est à cette destination que va la moitié du riz étranger importé; votre droit, sous le prétexte, frappera donc l'agriculture.

Vous allez aussi frapper la marine et c'est bien là un intérêt national de nature à vous préoccuper. Je ne veux pas ici parler de Bordeaux - je pourrais vous paraître suspect de partialité, mais je prendrai Marseille pour exemple; oh! bien, il existe dans cette ville, une société, la société Transmanche, dont le matériel naval peut être estimé à 25 millions; elle dessert la mer Méditerranée et la mer Noire; cependant elle ne reçoit pas une part des subventions accordées à la marine marchande parce qu'elle est considérée comme faisant le grand cabotage; oh! bien, le gouvernement l'a sollicitée d'augmenter sa flotte afin de multiplier les points sur lesquels elle porte le pav. des français. Or ses navires reviennent de la Mer Noire avec un fret dont l'élément principal est le maïs; ne voyez-vous pas quelle répercussion immédiate, fatale, meurtrière, votre droit de 3 francs va exercer sur une entreprise de ce genre.

Vous n'avez pas votre marine n'importe déjà plus rien ni d'Italie ni de Grèce; quand la Chambre a repoussé le projet de traité avec cette dernière puissance, l'Angleterre, elle, s'est empressée d'en conclure un qui lui assure cet important marché. Quand votre droit sera voté, vous perdrez de même le marché de la Suède.

La question est très délicate, je le reconnais; pour la résoudre convenablement, il faudrait ^{examiner} les chiffres et faire la balance, de manière à ne pas se laisser guider par tels ou tels intérêts particuliers, mais par l'intérêt français. Que l'on mette en regard les profits et les pertes au point de vue de cet intérêt général; si les pertes l'emportent, il ne faut pas de droit; si le contraire, ce sont les profits, il en faut un et je serai le premier à le voter.

Avant donc de vous engager dans la discussion de vos conclusions, avant de nommer votre rapporteur, il faut vous éliminer; vous avez de l'air que vous seriez modérés, je vous l'être en vous demandant véritablement d'appréhender la question.

Dans l'enquête qui a eu lieu devant la Chambre, les ministres de l'Agriculture et du Commerce se sont montrés hostiles l'un à l'autre; je sais bien que le nouveau ministre, M. Ducloux, l'a défendu à la tribune; mais quand il était simple membre de la commission, et avait une opinion différente, il l'a reconnu lui-même et le Président - Il parlait de l'opinion qu'il avait en 1885; depuis lors, les circonstances se sont modifiées.

M. Ervieux - Oh! je n'insiste pas, il me suffit de pouvoir invoquer l'opinion de deux ministres. Je voudrais aussi avoir l'avis de M. le ministre du Commerce actuel; nous arrivons à la questionner sur les conséquences que le vote du droit aura sur nos rapports avec les marchés étrangers.

M. le ministre est en rapports constants avec les Cham-
 bres de commerce et il pourra nous donner des rensei-
 gnements sur l'existence que le projet a suscitée dans
 tous nos ports, il pourra nous communiquer des docu-
 ments, des correspondances de nature à nous éclairer.
 Je demande donc formellement qu'il soit entendu
 avant que nous allions plus loin

En résumé, je suis qu'on se laisse, qu'on se tienne
 sur les résultats du droit, que l'on va troubler sans
 profit des industries importantes et je pense que
 l'on devrait renvoyer l'examen de la question au
 jour où l'on remaniera complètement le tarif général.
 M. Lesueur - Si M. le ministre des affaires étrangères s'est
 entendu, il faudrait lui demander combien il
 entre de maïs étranger en France, sur pav. Non
 français et combien sur pav. Non étranger.

M. Ruffe - Si j'étais convaincu que le droit sur
 les maïs doit porter le trouble dans une grande
 industrie française, je ne le voterai certaine-
 ment pas; je ne veux pas protéger l'alcool de
 betteraves au détriment de l'alcool de grains.

Mais je suis que la distillerie ne supportera
 pas la totalité du droit de 3 francs dont une
 partie restera à la charge du producteur
 étranger; nous sommes déjà trop gênés
 et au grand dam de nos finances, en laissant
 circuler gratuitement les produits étrangers
 sur des canaux pour lesquels nous payons les
 frais d'entretien et de maintenance.

Quant à la question du fret, pensez-vous que
 les exportateurs de la Plata vont garder leurs
 maïs? cela arriverait, si nous établissions

un droit prohibitif, mais ce n'est pas le droit
de 3 fr. qui arrêtera l'importation.

On parlait tout à l'heure d'une marchandise
qui vient de Grèce et de Turquie; ah! bien,
croyez-vous que les Grecs et les Turcs gardent
leurs raisins secs quand ceux-ci ~~seraient~~ été
frappés d'un droit de 3 francs? Pas du tout;
seulement, au lieu de les vendre 36 fr., ils ne
les feront plus payer que 33 fr. Ce qui rend tout
dangereux cette concurrence, c'est que l'on voit se-
dent chez nous, sous un petit volume, les produits
qui servent à faire les vins de raisins secs et
que, c'est sous un gros volume que nous
nous sommes obligés d'exporter nos vins du Midi.

Je termine qu'en somme les étrangers peuvent
bien supporter une partie des charges qui
pèsent si lourdement sur nous. La loi nous
donne de voter à la loi afin de mettre un
terme aux spéculations qui ont lieu en ce
moment, car voyez nous que les députés
de gauche ont déjà pris leurs précautions en
prévision du vote de la loi.

M. Charles Ferry. - A en croire M. Gracien, nous
serions des révolutionnaires et nous jetterions
le trouble dans l'industrie; ce trouble n'est pas
notre fait, il est le résultat de l'avilissement des
prix et cet avilissement vient de ce que la
France s'est trouvée mise en contact avec
des pays producteurs et riches. En 1885, le maïs
se vendait 14 fr. et l'on en vendait 3200 000
quintaux, en 1889, il ne se vend plus que 9 fr.
et l'importation s'élève à 266 000 quintaux.

Personne n'a intérêt à l'avis l'ensemble des prix
dépendants et ~~success~~^{prend} chaque prix des produits
fins plus ou que tant; M Deville nous a montré
la culture du maïs se ne perdre avec une
rapidité de l'orange dans les vastes plaines du
Mississippi.

Le droit de 3 francs arrêtera cet avis l'ensemble
et ne produira pas plus de trouble que n'en
a le produit le droit sur les blés; il profitera
aux producteurs d'avoine, de froment de terre,
aux féculeries

M Chalmel Lacour l'est ce qui m'est près
de m'entre.

M. Charles Ferry - La distillerie du Midi ne souffrira
pas de l'établissement du droit; car le prix de
l'hectolitre d'alcool qui est tombé de 60 fr. à 37 fr.
pourra être facilement relevé; il ne s'agit donc
pas de protéger une région contre une autre région.

En somme, si l'on admet que l'incidence du droit
sur le prix soit complète, celui-ci passera de 9
fr. à 12 fr; c'est le taux qu'il avait il y a deux
ans; ne dites donc pas que l'on veut ruiner une
industrie prospère; on lui enlève tout simplement
l'espoir de triompher de toutes les autres distil-
leries.

On nous demande d'ajourner notre décision
jusqu'au moment où nous arrêterons les conditions
du tarif général; mais nous ne les arrêterons pas
toutes ensemble, nous ne résolvons les problèmes
que l'un après l'autre; or nous n'avons plus
que quinze mois, de d'un autre part de vacances,
pour achever ce long travail; il faut donc commencer

immédiatement. Il est bien évident que l'on pourra introduire des févules de maïs à un droit relativement menu, comme l'on peut introduire des vian des abattues en payant beaucoup moins que pour le bœuf au pied, mais c'est là un des inconvénients qui résultent précisément des traités de commerce. Je ne m'oppose pas à l'audition du ministre du commerce, bien que j'en sois pas l'attaché, mais j'insiste pour que nous arrivions promptement à une solution.

des Garçons - M. Coranix a dit qu'il réquisait d'un droit à établir en faveur du Nord et au détriment du Midi; je proteste contre cette assertion et je tiens à établir la vérité des faits; les agriculteurs du Midi ont bien, je crois, les meilleurs piges de leurs intérêts; or dans l'enquête qui a été faite, je trouve comme se déclarant un droit sur le maïs, les sociétés départementales d'agriculture et de nombreux cultivateurs agricoles des départements des Basses Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn, du Lot, de la Dordogne, de l'Aude, du Gard, du Gers, des Pyrénées Orientales, du Var, de l'Ariège etc; il en est de même dans mon département qui produit six ou sept hectolitres de maïs; le maïs étranger fait une concurrence désastreuse au maïs national; il est, sans doute, de moins bonne qualité, mais il se vend beaucoup moins cher. Il sert, et je tiens à le dire, à fabriquer le glucose et le glucose dont la production s'élève à 40 millions de kilog. par an, et l'élément principal de la fabrication de

48

vin artificiel; c'est au contraire, les raisins secs et de
la matière colorante que l'on fait ces boissons suspectes
qui nuisent tout à notre industrie vinicole.

M. Ervieux - Je n'ai pas dit qu'il n'existe tout pas dans
le Midi un courant protecteur unistru très accentué; mais
il est produit par des intérêts amovés et, en réalité,
toute cette affaire relève le statu quo. J'ai déjà dit
qu'il n'y avait guère que trois départements
producteurs de vin en quantité assez grande
pour le vendre au dehors. Les autres s'en servent
pour leur consommation.

M. Lemer - En dehors des trois départements
que vous venez de citer tout à l'heure, il en est
quatre autres sans compter les trois départements
algériens et la Tunisie.

M. Buffet - Il me semble, M. L., que l'édifice
est épuisé et que tous les arguments ont été
produits de part et d'autre, la discussion qui
vient d'avoir lieu m'a confirmé dans l'opinion
favorable au projet. M. Lorrain a dit tout à l'heure
que le projet ne devrait pas être une Chambre
d'envoie, j'en aurais insisté puisqu'il
n'acceptait pas de voter la loi, mais quand
on vient se nous parler de la nécessité d'étudier
la question d'une façon si sérieuse, mais cette
étude que l'on a faite est faite et il est inutile
de la prolonger. Il est même regrettable que
l'on ne puisse pas terminer sans retard, car
des lois tant qu'il s'agit de droits de douanes
tant de lois est fort regrettable, dans tous les
autres pays, on les vote si vite et si vite
pour empêcher les spéculations.

Il faut, M. ne pas prolonger cette discussion, je ne doute pas de la sincérité de ceux qui se déclarent pour ~~le~~ un supplément d'information, mais quand on vous demande pourquoi on se déclare l'ajournement de la discussion, j'ai pu voir que au sein de l'As. je me suis bien obligé de constater qu'ils ne sont pas pressés. En fait, la question a été discutée à plusieurs reprises, une enquête a été faite dans laquelle on a entendu les deux représentants de nos deux grandes sociétés d'Agriculture et les présidents sont actuellement M. Foncker de Curel, et M. ou celui de Colliège et M. le marquis de Dampierre, ces deux sociétés n'ont pour un succès d'une façon définitive pour le droit ou le mal, on a montré que la marine marchande n'est pas qu'une sottise dans la question et quant aux ports, nous plaies de nous en occuper nous n'avons pas à les protéger.

Je ne m'oppose pas à ~~la discussion~~ l'ajournement de la discussion, mais M. le ministre du Commerce s'est entendu, mais c'est aussi de ~~nos~~ nos collègues et notamment l'agriculture, c'est bien peut être parce qu'ils espèrent que le ministre du Commerce aura une opinion différente de celle du ministre d'Agriculture.

En ma qualité de membre de l'opposition, je devrais trouver quelque charme à voir ce conflit entre deux membres du gouvernement, mais ce spectacle est à la fois ^{triste} ~~triste~~ et grotesque, mais au fond, je crois que M. Jules

